

ÉTABLISSEMENTS TÉMOINS

Inscription au dispositif

2023/2024

*Votre projet d'éducation
au développement durable*



"Passer de la réflexion à l'action pour réduire ses déchets"



NOUVEAU!

**RENTÉE
2023**

BÉNÉFICIEZ
D'UN ETAT DES LIEUX
DES BIODÉCHETS
DE VOTRE
ÉTABLISSEMENT



Le dispositif Etablissements Témoins du VALTOM existe depuis 2008. 214 établissements ont bénéficié d'interventions entièrement financées par le VALTOM pour s'engager dans une démarche active d'éducation au développement durable : **la prévention des déchets**, c'est à dire réduire la quantité et la nocivité des déchets que nous produisons, par des actions simples et efficaces.

QUI EST CONCERNÉ ?

Toute entité éducative (**écoles dès le CE2, collèges, lycées, accueils de loisirs**), souhaitant passer de la réflexion à l'action pour réduire ses déchets au travers d'**un projet concret et interdisciplinaire** qui peut être complémentaire avec des démarches E3D*.

COMMENT M'Y PRENDRE ?

Vous voulez être initiateur d'actions de réduction des déchets qui associeraient jeunes et équipes éducatives, et vous avez besoin d'un accompagnement pour développer votre projet et **construire avec vous** les conditions de sa pérennité ? Inscrivez-vous dès maintenant pour avoir la chance d'être sélectionné. Attention, le nombre de places est limité !

QUELLES ACTIONS ?

Compostage, gaspillage alimentaire, poulailler pédagogique, éco-consommation, réemploi, nocivité des déchets, jardinage au naturel, et bien d'autres thématiques encore pourront être développées à travers votre projet.

Retrouvez les fiches des projets et le clip des établissements témoins dans l'espace documentaire du site www.valtom63.fr

LES ACTEURS DU DISPOSITIF !

EXPERTS

Des maîtres composteurs et TERANA diagnostiquent et forment dans le cadre des projets de compost et de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Education nationale

Le Rectorat et les Directions académiques de Haute-Loire et du Puy-de-Dôme apportent leur caution pédagogique au dispositif et diffusent les appels à projet.

VALTOM

Chef d'orchestre du projet, il finance, pilote et évalue le dispositif.

ÉTABLISSEMENTS
TÉMOINS,
VOUS,
ET VOS
ACTIONS !



REEA*

Pour le compte du VALTOM, les animateurs environnement du REEA* accompagnent les établissements dans la conduite de leur projet.

Collectivités

Les collectivités adhérentes au VALTOM interviennent sur le tri en amont des projets et en aval pour les pérenniser.

*E3D : Etablissement en Démarche globale de Développement Durable

*REEA : Réseau Education à l'Environnement Auvergne



Dès la rentrée 2023, vous pourrez bénéficier d'un **état des lieux complet des biodéchets de votre établissement**, réalisé par des professionnels et intégralement pris en charge par le VALTOM.

POURQUOI ?

Les différentes réglementations en cours exigent que ces biodéchets soient réduits autant que possible et que chaque producteur mette en place des solutions de tri à la source.

Le VALTOM et ses partenaires ont conscience de la difficulté de s'engager dans de telles démarches sans savoir « où on en est » et sans accompagnement par un ou une spécialiste.

Aussi, le VALTOM vous propose dès la rentrée de bénéficier d'un état des lieux biodéchets sur vos pratiques de lutte contre le gaspillage alimentaire, de gestion des biodéchets alimentaires et déchets végétaux produits au sein de votre établissement et d'entretien des espaces verts et pratique de jardinage.

QUI ?

Pour tout établissement éducatif qui produit des biodéchets.

OÙ ?

Dans votre établissement :
en restauration et au niveau des espaces verts.

QUAND ?

Suite à la validation de votre inscription par le VALTOM (1^{er} trimestre 2023).

COMMENT ?

Un Maître composteur prend contact avec vous et vient rencontrer les personnes concernées (enseignants, agent de restauration, agent espaces verts, direction, élu...) pour recueillir les informations nécessaires (éléments quantitatifs, analyse des pratiques, premières pistes d'actions...)

Un rapport écrit est envoyé et présenté à l'ensemble des parties prenantes. A l'issue, vous avez tous les éléments pour choisir le ou les domaines où vous souhaitez engager des actions en vous inscrivant l'année suivante à Établissements Témoins :
lutte contre le gaspillage alimentaire, compostage ou collecte des biodéchets, gestion des déchets végétaux et jardinage.

1 ACCOMPAGNEMENT

Un animateur environnement du REEA vous rencontre entre septembre et octobre pour définir précisément le projet. Il accompagnera votre groupe de jeunes sur plusieurs séances tout au long de l'année.

2 SENSIBILISATION

Des interventions sur la problématique globale des déchets aident les jeunes à mieux s'approprier le sujet.

3 ACCOMPAGNEMENT

A l'aide d'outils spécifiques, les élèves évaluent les quantités et la nature des déchets produits dans l'établissement, identifient les partenaires à mobiliser et les pistes d'actions possibles.

4 FORMATION ET EXPERTISE TECHNIQUE

Les équipes éducatives concernées par le projet sont formées. Un expert technique intervient spécifiquement en soutien des projets compostage et gaspillage alimentaire.

*Les élèves
de l'école
d'Aydat utilisant
du compost
pour s'initier
aux pratiques
vertueuses
au jardin*



*Montage
de composteurs
et apprentissage
de la pratique
du compostage
avec les élèves
de l'école du
Montel de Gelat*





*Soutien à la mise
en place
du self collaboratif
du Lycée
Germaine Tillion
à Thiers*



*Ateliers de
sensibilisation
avec une
animatrice
environnement
à l'école de Saint
Clément de Régnat*



*Pesée
des déchets
de cuisine
à l'école
d'Ambert*



*Formation
du personnel
de cuisine
par un maître
composteur
à l'école d'Aulnat*

PLAN D'ACTIONS

Sur la base du diagnostic, les acteurs
du projet concrétisent leur plan d'actions
de réduction des déchets.

VALORISATION ET RETRANSMISSION

Expos, portes ouvertes, articles, ateliers,
films, conférences de presse, toutes les idées
sont bonnes pour les ambassadeurs
et ambassadrices de la prévention.

- d'**interventions** totalement financées par le VALTOM
- d'**un accompagnement** (technique, méthodologique et pédagogique) adapté à vos besoins par un animateur ou une animatrice environnement du REEA (réseau régional d'éducateurs à l'environnement)
- d'un **diagnostic** et de **formations** spécifiques par un ou une spécialiste (gaspillage alimentaire, compostage, etc.)
- d'**outils d'échange** (site internet, forum de discussion) et supports pédagogiques variés et adaptés (expériences, enquêtes, fiches actions, etc.)
- d'**une personne référente** pour vous aider à communiquer et valoriser vos actions.

LE CALENDRIER :



ÉTABLISSEMENTS TEMOINS

***Vous souhaitez être sélectionné ?
Inscrivez-vous !***

Le dossier technique et la fiche d'inscription sont disponibles sur le site **www.valtom63.fr** dans « l'espace documentaire » ou sur simple demande à **accueil@valtom63.fr**

Merci de nous retourner la fiche d'inscription remplie avant le vendredi 15 septembre 2023 :



Par mail :
tnouar@valtom63.fr



Par courrier :
VALTOM - 1 chemin des Domaines de Beaulieu
63000 CLERMONT-FERRAND

— plus d'informations : **www.valtom63.fr** —

Les partenaires :

